

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3145

21 décembre 2011

SOMMAIRE

Alpha Trains Luxembourg S.à r.l.	150959	THL Express S.à r.l.	150951
Arens-Scheer Liberté S.à r.l.	150914	To Investments	150923
Centex Immo S.A.	150920	Top One Investment S.A.	150933
Central European Retail Property Fund S.à r.l./B.V.	150945	Tractlux S.à r.l.	150926
Edifac S.A.	150922	Transferon License & Finance S.A.H. ...	150938
Eurytion S.A.	150933	Transport AJC Sàrl	150943
Forêt Vierge S.A.	150945	Trilux Construction S.à r.l.	150942
Functional Devices S.A.	150934	Triton III LuxCo A 16 S.à r.l.	150924
Haymarket Financial Luxembourg 2 ...	150944	Triton III LuxCo A 16 S.à r.l.	150923
HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A.	150960	Triton III LuxCo B 13 S.à r.l.	150923
Holcim US Finance S.à r.l.	150938	Triton III LuxCo B 13 S.à r.l.	150924
Holmex (Luxembourg) S.à r.l.	150925	Triton III LuxCo B 16 S.à r.l.	150926
HTV Invest S.C.A.	150931	Triton III LuxCo B 16 S.à r.l.	150931
Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l.	150951	Triton III (Nimble) S.à r.l.	150923
Kingdom Holding 1 S.à r.l.	150916	Triton III (Nimble) S.à r.l.	150921
Lonworld S.A., SPF	150934	Triton III No. 14 S.à r.l.	150932
Magellan Equity Investments S.à r.l.	150928	Triton III No. 17 S.à r.l.	150932
Marie A.s.b.l.	150925	Triton III No. 23 S.à r.l.	150933
Marktconsult Sàrl	150927	U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l.	150950
Max Participations I S.à r.l.	150932	U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l.	150950
MG Management Equity S.à r.l.	150928	U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l.	150945
MVW International Holding Company S.à r.l.	150927	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	150945
NEIF GP S.à r.l.	150950	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l.	150959
OME S.A.	150924	Unican Luxembourg S.A.	150959
Sagelux S.A.	150926	Unocer S.A.	150960
Standard Life Investments Global SICAV	150959	Vaini S.A.	150915
Starry Dance Sàrl	150932	Vasco International S.à r.l.	150960
T10 S.à r.l.	150944	Vehuah S.A., SPF	150931
T9 S.à r.l.	150944	Verdiam Holding S.A.	150960
		Vespa A S.C.A.	150939
		WDD Invest Holding S.A.	150930
		West Grove S.à r.l.	150950

Arens-Scheer Liberté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 7.856.

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'associé unique Monsieur Jean-Claude ARENS, demeurant à 18, Rue de la Paix, L-8020 Strassen,

Lequel comparant, agissant tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique de ARENS-SCHEER Liberté S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 7856, constituée par acte sous seing privé en date du 17 octobre 1967, publié au Mémorial C numéro 1 du 3 janvier 1968 ("la Société").

II. Que les 630 (six cent trente) parts sociales de la Société sans valeur nominale, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
3. Divers

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean-Claude ARENS, maître-pâtissier-confiseur, demeurant à L-8020 Strassen, 18, rue de la Paix, né le 16 mai 1961 à Luxembourg d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 750.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-C ARENS, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50271. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158092/54.

(110184168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Vaini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.727.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

agissant en sa qualité de gérant de la société Luxglobal Services S.à r.l. et en sa qualité de mandataire du gérant Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme VAINI S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.727 (NIN 2005 2200 548) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 468 du 19 mai 2005.

II. - Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société VAINI S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société VAINI S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société VAINI S.A. a été réglé et la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans chez la société Luxglobal Trust Services S.A. à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 15 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158569/54.

(110184190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.623.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“APAX WW NOMINEES LIMITED”, a Limited Liability Company, existing under English law, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, England and registered with the Companies House Register under number 04693597, here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“APAX US VII L.P.”, a Limited Partnership, existing under Cayman Islands law, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 17014, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.528, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.534, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.533, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.687, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.688, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.689, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.864, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP”, a Limited Liability Partnership, existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, City of Dover, County of Kent, State of Delaware, United States of America, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“FULDERBERG LTD”, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 650605, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD”, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 1024641, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“SHL FINANCE LTD”, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 16592, here represented by Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“T4, LLC”, a Limited Liability Company organized under the law of the State of Connecticut, with registered office at 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, United States of America registered with the Connecticut Secretary of State under number 0857507, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

“TRANQUILITY INVESTMENTS LLC”, a Limited Liability Company organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, United States of America, registered with the Secretary State of Delaware under number 20-5735761, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 10 October 2011.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “KINGDOM HOLDING 1 S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 152.623, incorporated pursuant to a notarial deed dated April 20, 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 June 2010 (number 1162, page 55738) (the “Mémorial C”), and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 March 2011, published in the Mémorial C, number 1594, 16 July 2011.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the Company’s share capital by an amount of one million four hundred thirteen thousand two hundred seventy-four euros (EUR 1,413,274.-) (the “Capital Reduction”), so as to bring it from its present amount of twelve million five hundred twenty-two thousand one hundred eighty-seven euros (EUR 12,522,187.-) down to eleven million one hundred and eight thousand nine hundred thirteen euros (EUR 11,108,913.-), by the cancellation of one million four hundred thirteen thousand two hundred seventy-four (1,413,274) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) (collectively referred as the “Cancelled Shares”) actually held by FULDERBERG LTD, GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, SHL FINANCE LTD, T4, LLC, TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, prenamed (the “Leaving Shareholders”) in exchange of a distribution in kind to the Leaving Shareholders consisting of one hundred and seventy thousand one hundred and forty-one (170,141) shares, each having a par value of one euro cent (EUR 0.01) currently held by the Company in Kingdom Holding 1 B.V., a private limited liability company organised under the laws of the Netherlands, having its address at 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, filed at the Trade Register under number 34392229.

The Capital Reduction and the subsequent distribution in kind to each of the Leaving Shareholders as a result of the cancellation of their Company’s shares will be realised as follows:

- cancellation of one hundred thirty-three thousand five hundred and four (133,504) shares in the Company, each having a par value of one euro (EUR 1.-), currently held by FULDERBERG LTD, prenamed, in exchange of a distribution in kind to the aforesaid shareholder consisting of sixteen thousand seventy-two (16,072) shares in Kingdom Holding 1 B.V., prenamed,
- cancellation of two hundred sixty-seven thousand and sixty-seven (267,067) shares in the Company, each having a par value of one euro (EUR 1.-), currently held by GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, prenamed, in exchange of a distribution in kind to the aforesaid shareholder consisting of thirty-two thousand one hundred and fifty-two (32,152) shares in Kingdom Holding 1 B.V., prenamed,
- cancellation of two hundred sixty-seven thousand and eight (267,008) shares in the Company, each having a par value of one euro (EUR 1.-), currently held by SHL FINANCE Ltd, prenamed, in exchange of a distribution in kind to the aforesaid shareholder consisting of thirty-two thousand one hundred and forty-four (32,144) shares in Kingdom Holding 1 B.V., prenamed,
- cancellation of five hundred forty-seven thousand four hundred and thirteen (547,413) shares in the Company, each having a par value of one euro (EUR 1.-), currently held by T4, LLC, prenamed, in exchange of a distribution in kind to the aforesaid shareholder consisting of sixty-five thousand nine hundred and two (65,902) shares in Kingdom Holding 1 B.V., prenamed, and
- cancellation of one hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-two (198,282) shares in the Company, each having a par value of one euro (EUR 1.-), currently held by TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, prenamed, in exchange of a distribution in kind to the aforesaid shareholder consisting of twenty-three thousand eight hundred and seventy-one (23,871) shares in Kingdom Holding 1 B.V., prenamed.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the aboveresolved Capital Reduction, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The capital is fixed at eleven million one hundred and eight thousand nine hundred thirteen euros (EUR 11,108,913.-), represented by eleven million one hundred and eight thousand nine hundred thirteen (11,108,913) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration, or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «APAX WW NOMINEES LTD.», une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre ayant son siège social aux 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04693597, ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «APAX US VII L.P.», un Limited Partnership régi selon les lois des îles Caïmans et ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 17014, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.528, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.534, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.533, ici représentée par Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.687, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.688, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.689, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès

du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.864, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP», un Limited Liability Partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Conté de Kent, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «FULDERBERG LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 650605, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1024641, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «SHL FINANCE LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 16592, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «T4, LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social au 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Connecticut Secretary of State sous le numéro 0857507, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

- «TRANQUILITY INVESTMENTS LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 20-5735761, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 octobre 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «KINGDOM HOLDING 1 S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.623, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 avril 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 juin 2010 (numéro 1162, page 55738) (le «Mémorial C») et ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C, numéro 1594 du 16 juillet 2011.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant d'un million quatre cent treize mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 1.413.274,-) (la «Réduction de Capital»), de façon à le porter de douze millions cinq cent vingt-deux mille cent quatre-vingtsept euros (EUR 12.522.187,-) à onze millions cent et huit mille neuf cent treize euros (EUR 11.108.913,-) par l'annulation d'un million quatre cent treize mille deux cent soixante-quatorze (1.413.274) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les «Parts Sociales Annulées») actuellement détenues par FULDERBERG LTD, GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, SHL FINANCE LTD, T4, LLC, et TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, (les «Associés Sortants») en échange d'un paiement en nature aux Associés Sortants de cent soixante-dix mille cent quarante et une (170.141) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) actuellement détenues par la Société dans Kingdom Holding 1 B.V., une société à responsabilité limitée de droit hollandais ayant son siège social au 1097 JB Amsterdam, Prins Bernardplein 200 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 34392229.

La Réduction du Capital et le paiement en nature envers les Associés Sortants à la suite de l'annulation de leurs parts sociales dans la Société sera réalisé comme suit:

- annulation de cent trente-trois mille cinq cent et quatre (133.504) parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), actuellement détenues par FULDERBERG LTD, prénommée, en échange d'un paiement en nature au susdit associé consistant en seize mille et soixante-douze (16.072) parts de Kingdom Holding 1 B.V., prénommée,

- annulation de deux cent soixante-sept mille et soixante-sept (267.067) parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), actuellement détenues par GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD,

prénommée, en échange d'un paiement en nature au susdit associé consistant en trente-deux mille cent cinquante-deux (32.152) parts de Kingdom Holding 1 B.V., prénommée,

- annulation de deux cent soixante-sept mille et huit (267.008) parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), actuellement détenues par SHL FINANCE LTD prénommée, en échange d'un paiement en nature au susdit associé consistant en trente-deux mille cent quarante-quatre (32.144) parts de Kingdom Holding 1 B.V., prénommée,

- annulation de cinq cent quarante-sept mille quatre cent treize (547.413) parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), actuellement détenues par T4, LLC, prénommée, en échange d'un paiement en nature au susdit associé consistant en soixante-cinq mille neuf cent et deux (65.902) parts de Kingdom Holding 1 B.V., prénommée, et

- annulation de cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatrevingt-deux (198.282) parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), actuellement détenues par TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, prénommée, en échange d'un paiement en nature au susdit associé consistant en vingt-trois mille huit cent soixante et onze (23.871) parts de Kingdom Holding 1 B.V., prénommée.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société suite à la Réduction de Capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la société est fixé à onze millions cent et huit mille neuf cent treize euros (EUR 11.108.913,-), composé de onze millions cent et huit mille neuf cent treize (11.108.913) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13830. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011155869/264.

(110181312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 86.214.

L'an deux mil onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,
S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme
CENTEX IMMO S.A.

établie et ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite,
inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 86.214,
constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 12 avril 2002,
publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 juin, numéro 857, page 41.102.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony AGOSTINO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale désigne comme scrutateur Madame Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite le Président a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier le pouvoir de signature de la société
2. Décision de modifier l'article 11 des statuts
3. Divers

B) qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés et que leurs actions sont inscrites sur une liste de présence. Cette liste de présence a été dûment signée par les actionnaires, les mandataires, les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant.

C) que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées „ ne varietur" par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

D) que l'intégralité du capital social étant valablement représentée à la présente assemblée générale, celle-ci peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, alors que tous les actionnaires, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, ont déclaré renoncer à toutes formalités de convocation.

Sur ce, l'assemblée générale, après délibérations, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de changer le pouvoir de signature, la société étant désormais engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de changer l'article 11 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est engagée à l'égard de tiers et en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes.

Après lecture donnée de tout ce qui précède aux parties comparantes, toutes connues au notaire par leurs nom, prénom, état et domicile, toutes les parties comparantes ensemble avec le notaire soussigné, ont signé le présent procès-verbal.

Signé: GOUJON, AGOSTINO, SABATUCCI, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15030. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157488/55.

(110183000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Triton III (Nimble) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Le siège social de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg pour les compagnies suivantes:

Pour Triton III (Nimble) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156104/13.

(110181959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Edifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.257.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société à responsabilité limitée VECO LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par Madame Michèle SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

agissant en sa qualité de gérante de la société VECO LUXEMBOURG S.à r.l. et en sa qualité de mandataire du gérant Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257 (NIN 2004 2204 391) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1003 du 28 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1573 du 2 novembre 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 13 mai 2004.

II. - Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société EDIFAC S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société EDIFAC S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société VECO LUXEMBOURG S.à r.l., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société EDIFAC S.A. a été réglé et la société VECO LUXEMBOURG S.à r.l. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. SCHMIT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 15 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158220/59.

(110184189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

To Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.460.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011156103/12.

(110181536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III (Nimble) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III (Nimble) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156105/14.

(110181959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III LuxCo A 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.683.

—
Le siège social de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco A 16 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156107/13.

(110181958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.797.

—
Le siège social de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Goncalves a été transférée au 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco B 13 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156110/15.

(110181977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III LuxCo A 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.683.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco A 16 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156108/14.

(110181958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.797.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au 26-28, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco B 13 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156109/14.

(110181977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

OME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.298.

—
Extrait de rassemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 8 novembre 2011

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974, résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Joséphine Pallett, démissionnaire depuis le 29 mars 2011. Son mandat expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr Nicholas Hood.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire de la société KPMG Audit.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé la société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
OME S.A.
Christelle Rétif / Pierre Stemper
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011157345/26.

(110182715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Marie A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 1.163.

—
Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des membres de la Marie a.s.b.l. en date du 17 novembre 2011:

«Modification des statuts de l'asbl Marie

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts arrêtés en date du 18 juin 2001, déposés le 29 juin 2001 au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg et publiés au Mémorial C n°1202 du 20 décembre 2001 comme suit:

Art. 2. L'association a pour objet la gestion et l'exploitation dans le sens le plus large d'écoles et de tous établissements d'enseignement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de tous services à caractère éducatif et socio-éducatif ainsi que toutes activités qui y sont connexes.

Ces exploitations et prestations devront toujours se faire dans le respect des principes éthiques chrétiens et des valeurs de l'Évangile.

L'association peut procéder elle-même à l'exploitation de ces structures d'accueil et à ces prestations de services ou en charger des tiers qui seront tenus de les exploiter conformément aux principes et à l'esprit indiqués à l'alinéa qui précède.

L'association pourra être active dans le domaine de la recherche sur toutes questions relevant de son activité principale et des activités qui y sont connexes. L'association a aussi pour objet de promouvoir la recherche scientifique et des actions dans ces domaines.

L'association peut créer ou reprendre tous établissements, institutions ou œuvres, acquérir tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires pour réaliser l'objet ou les objets en vue desquels elle est formée et accomplir tous actes généralement quelconques qui, directement ou indirectement, sont de nature à concourir à la réalisation de son objet, à condition que dans toute son activité elle reste dans les limites de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et de toutes autres dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

L'association peut s'associer ou se fédérer avec d'autres associations ou organisations poursuivant un but similaire et répondant aux objectifs de la présente association pour autant que cette collaboration lui permette de mieux exercer son activité et de promouvoir les intérêts de sa cause à l'égard des tiers.»

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Christian BILLON / Sr Marie-Eugénie KNEPPER
Vice-Président / Présidente

Référence de publication: 2011157991/36.

(110183808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Holmex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 103.731.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 26 octobre 2011 que:

- Mme Gea Van Estrik demeurant à NL-3735 KN Bosch en Duin, Vossenlaan 6 (Pays-Bas) a démissionné de son poste de Gérant de la société en date du 26 octobre 2011;

- Mr Alain Rukavina demeurant à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire 10A (Luxembourg) est nommé Gérant pour une durée indéterminée à dater du 26 octobre 2011;

- Mr Michaël Bouchat demeurant à B-5300 Andenne, Rue Bertrand 75 (Belgique) est nommé Gestionnaire Délégué pour une durée indéterminée à dater du 26 octobre 2011.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011157316/18.

(110182436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Tractlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156123/9.

(110181638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Sagelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.522.

Extrait l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2011

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SAGELUX S.A., tenue le 7 novembre 2011, que:

- Décision a été prise de renouveler le mandat d'administrateur catégorie A de la Société de Mr Joseba LECERTUA RODRIGUEZ jusqu'au 7 novembre 2017.

- Décision a été prise de renouveler le mandat d'administrateur catégorie A de la Société de Mr Manuel LECERTUA GALARZA jusqu'au 7 novembre 2017.

- Décision a été prise de renouveler le mandat d'administrateur catégorie B de la Société de Mr Christian BÜHLMANN jusqu'au 7 novembre 2017.

- Décision a été prise de renouveler le mandat d'administrateur catégorie B de la Société de Mr Alexandre TASKIRAN jusqu'au 7 novembre 2017.

- Décision a été prise de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. jusqu'au 7 novembre 2017.

- L'adresse de Mr Christian BÜHLMANN et de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. est désormais sise au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAGELUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011157821/26.

(110183322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Triton III LuxCo B 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.750.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011.

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco B 16 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156111/14.

(110181604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Marktconsult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 93.972.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

MARKTCONSULT SARL, établie et ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 24, Kiercheneck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93972

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2011157338/18.

(110182476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

MVW International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 163.278.

Par plusieurs conventions de distributions de parts du 26 octobre 2011 (Distribution Agreements), les 250 parts sociales de la Société détenues jusqu'à lors par International Hotel Licensing Company S.à r.l. ont été transférées comme suit et ceci avec effet au 26 octobre 2011 et dans l'ordre tel qu'indiqué ci-dessous:

1. International Hotel Licensing Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.136 ("IHLC") a transféré ses 250 parts sociales de la Société à Marriott International Holding Company B.V./S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment établie et existant valablement en conformité avec la législation du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son administration centrale et son lieu de direction effective et de contrôle à son siège social situé au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.077 et ayant son siège (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, inscrite près la Chambre de Commerce pour Amsterdam sous le numéro: 24286176 ("MIHCO").

2. MIHCO a ensuite transféré ses 250 parts de la Société à Marriott RHG Acquisition B.V./ S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment établie et existant valablement en conformité avec la législation du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son administration centrale et son lieu de direction effective et de contrôle à son siège social situé au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.245 et ayant son siège (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, inscrite près la Chambre de Commerce pour Amsterdam sous le numéro: 33289341 ("MRHGA").

3. MRHGA a ensuite transféré ses 250 parts de la Société à RHG Investments LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, Etats-Unis d'Amérique ("RHGI").

4. RHGI a ensuite transféré ses 250 parts de la Société à Marriott International, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, Etats-Unis d'Amérique ("MI").

5. MI a ensuite transféré ses 250 parts de la Société à Marriott Vacations Worldwide Corporation, une société régie par lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 10400 Fernwood Road, Bethesda, MD 20817-1102, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, depuis le 26 octobre 2011, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Marriott Vacations Worldwide Corporation détient l'ensemble des deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent dollars américains (100 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011158369/41.

(110184214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Magellan Equity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MG Management Equity S.à r.l.).**

Capital social: EUR 46.904.158,75.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.076.

In the year two thousand and eleven, on the third day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Llacolén S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.700 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of MG Management Equity S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 164.076 (the Company).

The Company was incorporated on 13 October 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company (the Articles) were amended on 18 October 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder owns all of the 37,523,327 (thirty-seven million five hundred and twenty-three thousand three hundred and twenty-seven) shares in the Company with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies as amended;

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Decision to amend the name of the Company to "Magellan Equity Investments S.à r.l.";
 3. Subsequent amendment of articles 1 and 4 of the Articles in order to reflect the change of name specified above;
- and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, so that it shall henceforth have the name of "Magellan Equity Investments S.à r.l.".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 1 and 4 of the Articles in order to reflect the above change of the name of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a company under the name of " Magellan Equity Investments S.à r.l." (the Company) with limited liability which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)".

" **Art. 4.** The Company has the name of "Magellan Equity Investments S.à r.l."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Llacolén S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.700 (l'Associé Unique),

ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de MG Management Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.076 (la Société).

La Société a été constituée le 13 octobre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 18 octobre 2011 par un acte de Maître Henri Hellinckx, lequel acte sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 37.523.327 (trente sept millions cinq cent vingt trois mille trois cent vingt-sept) parts sociales de la Société, chacune d'une valeur de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25), représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 2002 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société en "Magellan Equity Investments S.à r.l.";
3. Modification consécutive des articles 1 et 4 des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination mentionné au point (2) ci-dessus; et
4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes::

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Magellan Equity Investments S.à r.l." à partir de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier les articles 1 et 4 des Statuts afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Magellan Equity Investments S.à r.l." qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

" **Art. 4**. La société prend la dénomination de "Magellan Equity Investments S.à r.l.".

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011155950/125.

(110181686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

WDD Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.244.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
des actionnaires tenue en date du 18 novembre 2011 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 novembre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet au 11 mai 2011. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur Guillaume Le Bouar, employé, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée VERIDICE Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Frank Wegner jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

WDD INVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011157895/37.

(110183388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

HTV Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.867.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 octobre 2011

En date du 27 octobre l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Rodney Large en tant que Commissaire aux Comptes et membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Konstantin Gayduk, né le 6 décembre 1978 à Volgograd, Russie, ayant son adresse professionnelle au 98-3° Velázquez, E-28006 Madrid, Espagne, en tant que Commissaire aux Comptes et membre du Conseil de Surveillance. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le Conseil de Surveillance de la Société se compose désormais comme suit:

- Myron Arms Wick III

- Peter Gerwe

- Konstantin Gayduk

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011157321/22.

(110182291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Vehuiah S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.095.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011156145/12.

(110181492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III LuxCo B 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.750.

—
Le siège social de Triton III LuxCo A 16 S.à r.l. a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco B 16 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156112/13.

(110181604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 14 S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011156113/11.

(110181744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton III No. 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.940.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 17 S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011156114/11.

(110181743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Starry Dance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.792.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 12 novembre 2011

Les Associés de Starry Dance S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 12 novembre 2011,
- de nommer Rachel Hafedh née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 12 novembre 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Luxembourg, le 12 novembre 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011157353/19.

(110182772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Max Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.061.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 15 novembre 2011.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011156641/14.

(110182918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Eurytion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.668.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mars 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 21 mars 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 21 mars 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURYTION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011157579/22.

(110183254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Triton III No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.943.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 23 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156115/11.

(110181742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Top One Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.675.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOP ONE INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2011156122/10.

(110181280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lonworld S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 32.710.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, en vertu d'une procuration laquelle a été annexée à l'acte reçu par M^e Léonie GRETHEN en date du 23 décembre 2010, qui est le mandataire de l'actionnaire de la société anonyme Lonworld S.A. (la "Société"), ayant son siège à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine afin de rectifier une erreur matérielle apparue dans l'acte notarié numéro 1611 du 23 décembre 2011.

La partie comparante a déclaré et prie le notaire d'acter et de modifier l'erreur matérielle dans la version française et anglaise comme suit:

Version française:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

En

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.»

Version anglaise:

“ **Art. 18.** The business year begins on January first and ends on December thirtyfirst of each year.”

In

“ **Art. 18.** The business year begins on April first and ends on March thirty-first of each year.”

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49701. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157673/33.

(110183772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Functional Devices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 164.598.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, avec siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196711, ici représentée par Madame Sandra KAISER, Corporate Manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 octobre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle entend constituer:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Functional Devices S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la

Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dix (10) juin à onze (11.00) heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, avec siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196711.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.150,- EUR.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - b) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - c) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Présidente du Conseil d'Administration.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2017.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2011. Relation GRE/2011/3952. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155723/218.

(110181422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Transferon License & Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156124/10.

(110181380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.468.

EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 26 octobre 2011 que:

- Mr Thomas Aebischer demeurant professionnellement à CH-8050 Zurich, Hagenholzstrasse 85 (Suisse) a démissionné de sa fonction de Gérant en date du 26 octobre 2011;

- Mr Christoph Haessig demeurant 9, Höhenstrasse à CH-8856 Tuggen (Suisse) a démissionné de sa fonction de Gérant en date du 26 octobre 2011;

- Mr Alain Rukavina demeurant à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire 10A (Luxembourg) est nommé Gérant pour une durée indéterminée à dater du 26 octobre 2011.

- Mr Michaël Bouchat demeurant à B-5300 Andenne, Rue Bertrand 75 (Belgique) est nommé Gestionnaire délégué pour une durée indéterminée à dater du 26 octobre 2011.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011157315/20.

(110182437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille onze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 3 octobre 2011.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatrevingt-treize mille quatre cent quarante-huit euros et quarante-trois cents (EUR 93.448,43) composé de un million trente-huit mille neuf cent quatorze (1.038.914) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), et sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C') et les quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité») entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 3 octobre 2011 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT VINGT-QUATRE EUROS ET VINGT CENTS (EUR 31.824,20) en vue de le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET QUARANTE-TROIS CENTS (EUR 93.448,43) à CENT VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (EUR 125.272,63) par la création de TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT UNE (3.092.701) actions d'investisseurs de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de SEPT MILLIONS NEUF CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUATORZE EUROS ET QUATRE-

VINGTDIX-NEUF CENTS (EUR 7.917.314,99), de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX (84.662) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (EUR 216.687,38) et de CINQ MILLE CINQUANTE-HUIT (5.058) actions d'investisseurs de classe D' ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET QUARANTEDEUX CENTS (EUR 12.949,42) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de un million deux cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-seize (1.257.196) nouvelles actions d'investisseurs de Classe D avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent dix-huit mille quatre cent vingt euros et soixante-treize cents (EUR 3.218.420,73);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076, de huit cent trente-huit mille cent trente (838.130) actions nouvelles d'investisseur de Classe D avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions cent quarante-cinq mille six cent treize euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.145.613,82);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556, de quatre-vingt-trois mille huit cent treize (83.813) actions nouvelles d'investisseur de Classe D avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatorze mille cinq cent soixante et un euros et trente-huit cents (EUR 214.561,38);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410, de quatre-vingt-trois mille huit cent treize (83.813) actions nouvelles d'investisseur de Classe D avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatorze mille cinq cent soixante et un euros et trente-huit cents (EUR 214.561,38);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, de vingt mille neuf cent cinquante-trois (20.953) actions nouvelles d'investisseur de classe D avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois mille six cent quarante euros et trente-cinq cents (EUR 53.640,35);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964, de vingt mille neuf cent cinquante-trois (20.953) actions nouvelles d'investisseur de classe D avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois mille six cent quarante euros et trente-cinq cents (EUR 53.640,35);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de trente-trois mille cinq cent vingt-cinq (33.525) actions nouvelles d'investisseur de classe D avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre euros et cinquante-cinq cents (EUR 85.824,55);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de six cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (628.598) actions nouvelles d'investisseur de classe D avec une prime d'émission d'un montant total de un million six cent neuf mille deux cent dix euros et trente-six cents (EUR 1.609.210,36);

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de cent vingt-cinq mille sept cent vingt (125.720) actions nouvelles d'investisseur de classe D avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille huit cent quarante-deux euros et sept cents (EUR 321.842,07);

et par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 88.084,84);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076, de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556, de deux mille deux cent quatre-vingt-treize (2.293) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et sept cents (EUR 5.872,07);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410, de deux mille deux cent quatre-vingt-treize (2.293) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et sept cents (EUR 5.872,07);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, de cinq cent soixante-quatorze (574) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964, de cinq cent soixante-quatorze (574) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de neuf cent dix-huit (918) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.040,92);

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

et par:

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de deux mille cinq cent vingt-neuf (2.529) actions nouvelles d'investisseur de classe D' avec une prime d'émission d'un montant total de six mille quatre cent soixante-quatorze euros et soixante et onze cents (EUR 6.474,71);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de deux mille cinq cent vingt-neuf (2.529) actions nouvelles d'investisseur de classe D' avec une prime d'émission d'un montant total de six mille quatre cent soixante-quatorze euros et soixante et onze cents (EUR 6.474,71);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTI, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT UNE (3.092.701) actions d'investisseurs de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de SEPT MILLIONS NEUF CENT DIXSEPT MILLE TROIS CENT QUATORZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIXNEUF CENTS (EUR 7.917.314,99), les QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX (84.662) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (EUR 216.687,38) et les CINQ MILLE CINQUANTE-HUIT (5.058) actions d'investisseurs de classe D' ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET QUARANTEDEUX CENTS (EUR 12.949,42) résultant de l'augmentation de capital du 3 octobre 2011 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (EUR 8.178.775,99) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française:

« Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille deux cent soixante-douze euros et soixante-trois cents (EUR 125.272,63) composé de un million cent vingt-trois mille cinq cent soixante-seize (1.123.576) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale

d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), trois millions quatre-vingt-douze mille sept cent une (3.092.701) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'») quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité»).

Version Anglaise:

3.1 Share Capital

[...]

The subscribed capital is set at one hundred twenty-five thousand two hundred and seventy-two euros and sixty-three cents (EUR 125.272,63) consisting of one million one hundred and twenty-three thousand five hundred and seventy-six (1,123,576) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares"), three million ninety-two thousand seven hundred and one (3,092,701) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D Investor Shares"), seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C' Investors Shares"), five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D' Investor Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares") and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 4.600,.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45297. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157883/204.

(110183482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Trilux Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 39, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 128.497.

L'an deux mille onze,
le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «TRILUX CONSTRUCTION S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 39 rue du Knapp, L-4465 Soleuvre,

constituée avec un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) suivant acte notarié dressé en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1521 du 32 juillet 2007 (ci-après: «la Société»).

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 128 497.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis le jour de sa création.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Celestino Pereira Monteiro, ouvrier, né à Monteiras/Castro Daire (Portugal), le 21 juin 1967, demeurant au 39 rue du Knapp, L-4465 Soleuvre,

détenteur de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune, de la Société;

2.- Monsieur Antonio Jorge Magalhães Pereira Monteiro, ouvrier, né à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 1974, demeurant au 39A rue du Knapp, L-4465 Soleuvre,

détenteur de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune, de la même Société.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Monsieur Celestino Pereira Monteiro, prénommé,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «TRILUX CONSTRUCTION S.à r.l.», soit ses CINQUANTE (50) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune,

à son seul co-associé Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, ce acceptant, pour le prix de MILLE EUROS (1'000.-EUR).

Ledit prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur Antonio Ramos Gomes, demeurant au 39 rue du Knapp, L-4465 Soleuvre, agissant en sa qualité de gérant technique et Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, associé et cessionnaire prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif de ladite société «TRILUX CONSTRUCTION S.à r.l.», déclarent accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La prédite cession de parts sociales se trouvant ainsi réalisée et acceptée de part et d'autre, Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, agissant désormais en sa qualité de seul et unique associé de la Société «TRILUX CONSTRUCTION S.à r.l.», prend en cette qualité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE, que suite à cette cession de parts sociales ci-avant documentée, l'article cinq (5) des statuts de la Société sera modifié et aura en conséquence la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12,500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Les CENT (100) parts sociales sont toutes détenues par Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, ouvrier, né à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 1974, demeurant au 39A rue du Knapp, L-4465 Soleuvre, en sa qualité de seul et unique associé.»

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son deuxième alinéa.

Dont acte, fait et passé Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les personnes comparantes prénommées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. PEREIRA MONTEIRO, A. J. Magalhães PEREIRA MONTEIRO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14229. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156126/65.

(110181641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Transport AJC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 135.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156125/10.

(110181677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

T10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.041.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T10 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156128/11.

(110181745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Haymarket Financial Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.040.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prise en date du 8 novembre 2011

1. L'associé unique de la Société a pris note et a accepté les démissions de Jennifer Glassman, Axel Meyersiek, Rob Bier, Michael Karangalen et Rayhan Davis, de leurs fonctions de gérant de la Société.

2. L'associé unique de la société a nommé avec effet au 3 novembre 2011, Monsieur Glenn Miller, né le 25 mars 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe à 430, Park Avenue, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée. En conséquence le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- John Molloy;
- Michel Warmerdam;
- Carmen Ionescu;
- Filippo Cardini; et
- Glenn Miller.

Haymarket Financial Luxembourg 2

Un mandataire

Référence de publication: 2011157637/22.

(110183046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

T9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.040.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T9 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156129/11.

(110181746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 105.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156130/9.

(110181615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 105.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156131/9.

(110181851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Central European Retail Property Fund S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.970,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.652.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 novembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions de MM. Kuy Ly Ang et Pierre Lalonde de leurs fonctions respectives de gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

- (i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg;
- (ii) Mme Rita-Rose Gagné, avocate, résidant à 715 Upper Roslyn, Westmount, QC H3Y 1J2, Canada; et
- (iii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTRAL EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND S.A R.L./B.V.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011156989/25.

(110182810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Forêt Vierge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 400, rue des Sept-Arpents.
R.C.S. Luxembourg B 91.595.

L'an deux mille onze.

Le dix novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORÊT VIERGE S.A., ayant son siège social à L1149 Luxembourg, 400, rue des Sept-Arpents, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.595 (NIN 2003 2201 173),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 14 mars 2003,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle HIEFF, employée privée, demeurant à Beaufort, et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Acceptation de la démission de Monsieur Joao GONÇALVES TEIXEIRA et de Monsieur Alain NOWACK de leur poste d'administrateurs de la société avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

2.- Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la restauration avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

3.- Refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.

4.- Révocation de Monsieur Marc BARTHELEMY de son poste d'administrateur-délégué de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de l'administrateur Monsieur Marc BARTHELEMY en tant qu'administrateur unique de la société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Joao GONÇALVES TEIXEIRA et de Monsieur Alain NOWACK de leur poste d'administrateurs de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la restauration avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique, et qui seront de la teneur suivante:

Dénomination – Siège – Durée – Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FORÊT VIERGE S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la restauration avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital – Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration – Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale – Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Marc BARTHELEMY de son poste d'administrateur-délégué et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer l'administrateur Monsieur Marc BARTHELEMY, commerçant, né à Luxembourg, le 18 mai 1964, demeurant à L-1149 Luxembourg, 400, rue des Sept-Arpents, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. HIEFF, P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155733/219.

(110181283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

NEIF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.383.

—
*Extrait de la résolution écrite du conseil de gérance
9 novembre 2011*

- Le Conseil de Gérance décide de nommer Mazars Luxembourg, avec adresse au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, RCS Luxembourg B. 159.962 au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour extrait
Fidupar
Signatures

Référence de publication: 2011156666/15.

(110182160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.894.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156132/10.

(110181813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.944.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156133/9.

(110181824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

West Grove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.698.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 27 octobre 2011

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 27 Octobre 2011, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Sensor Overseas Limited, ayant son siège social a Kostaki Pantekidi 1, Nicosia, Chypres a transféré 26,964 parts de 25,- Euros chaque, détenues dans la Société à Bitheli Holdings Limited, ayant son siège social a Kostaki Pantekidi 1, Nicosia, Chypres

Luxembourg, le 27 Octobre 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011156903/17.

(110182859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

THL Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8823 Hautbellain, 16, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.626.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

THL EXPRESS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8823 Haut-Martelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131626

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2011157360/18.

(110182479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.625,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.614.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

WERT LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, U.S.A., and having its principal office at 8500 Normandale Lake Boulevard, Suite 1500, Minneapolis, Minnesota 55437, U.S.A., registered with the Office of the Secretary of the State of Delaware under number 4434667 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand six hundred and twenty-five pounds sterling (GBP 15,625.00) represented by one million five hundred sixty two thousand five hundred (1,562,500) shares each in registered form, each with a nominal value of one sterling penny (GBP 0.01), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10 Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form – Quorum – Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders, in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the one million five hundred sixty two thousand five hundred (1,562,500) shares of the Company having a nominal value of GBP 0.01 (one sterling penny) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of fifteen thousand six hundred and twenty five sterling pounds (15,625.00) (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€1,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

(a) the number of managers is set at 3 (three) managers. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Krzysztof Drozd, company director, born 11 April 1975, in Legnica, Poland, whose professional address is 50, New Bond Street, London W1S 1BJ, United Kingdom;

(ii) Mr. Jean Roger Lemaire, company director, born 10 July 1953, in Bastogne, Belgium, whose private address is 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen; and

(iii) Mr. Teunis Akkerman, company director, born 30 December 1948, in Dirksland, the Netherlands, whose private address is 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert.

(b) the registered office is established at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

WERT LLC, une société du droit de Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 8500 Normandale Lake Boulevard, Suite 1500, Minneapolis, Minnesota 55437, U.S.A, enregistrée au Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4434667 (l'Associé Unique)

ici représenté par Edoardo Romano, ayant la qualité d'Avocat d'Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l."(la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts escudos émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des

sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille six vingt-cinq livres sterling (GBP 15.625,00) représenté par un million cinq cent soixante deux mille cinq cent (1.562.500,00) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale d'un centième de livre sterling (GBP 0,01), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour, il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les un million cinq cent soixante deux mille cinq cent (1.562.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un centième de livre sterling (GBP 0,01) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de quinze mille six cent vingt-cinq livres sterling (GBP 15.625) (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit prend les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à 3 (trois) gérants. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(i) M. Krzysztof Drozd, gérant, né le 11 avril 1975 à Legnica, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 50, New Bond Street, W1S 1BJ, Londres, Royaume-Uni

(ii) M. Jean Roger Lemaire, gérant, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse privée au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen

(iii) M. Teunis Akkerman, administrateur de sociétés, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), ayant son adresse privée au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert

(b) le siège social de la société est établi à 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011155786/415.

(110181700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Alpha Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.872.

—
Résolutions rectificatives du 17 novembre 2011 concernant les résolutions prises le 21 juin 2011 relatives au type de gérance attribuée à M. Jan Vanhoutte

Date du dépôt initial: 29.06.2011

Dépôt N° L110099948

Par les résolutions du 21 juin 2011, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la nomination de M. Jan Vanhoutte, en tant que gérant de type A de la Société, prenant effet en date du 21 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011156949/17.

(110182872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156134/9.

(110181839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011156141/10.

(110181138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.797.

—
Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 31 octobre 2011

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenue en date 31 octobre 2011, que Monsieur William Regnar Littleboy a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 31 octobre 2011.

Monsieur Stephen Acheson (1 George Street, Edinburgh, EH2 2LL, Royaume-Uni) a été élu en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur William Regnar Littleboy pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Standard Life Investments Global SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011159533/18.

(110183970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Unocer S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.706.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 novembre 2011

- la démission de Monsieur Emanuel CAIRO, Liquidateur, est acceptée.
- Monsieur Marco PENNISI, né le 7 février 1972 à Asti (Italie), demeurant professionnellement à Via Cusani 1, I-20121 Milan, est nommé Liquidateur en son remplacement.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011156143/13.

(110181119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Vasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 58.199.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011156144/11.

(110181527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Verdiam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 64.738.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156146/10.

(110181379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 92.528.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 26 octobre 2011 que:

- Mr Thomas Aebischer ayant son adresse professionnelle à CH-8050 Zurich, Hagenholzstrasse 85 (Suisse) a démissionné de sa fonction d'Administrateur en date du 26 octobre 2011;
- Mr Christoph Haessig demeurant à CH-8856 Tuggen, Höhenstrasse 9 (Suisse) a démissionné de sa fonction d'Administrateur en date du 26 octobre 2011;
- Mr Alain Rukavina demeurant à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire 10A (Luxembourg) est nommé Administrateur à dater du 26 octobre 2011 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;
- Mr Michaël Bouchat demeurant à B-5300 Andenne, Rue Bertrand 75 (Belgique) est nommé Directeur Général à dater du 26 octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011157318/20.

(110182426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.
